

MADRASSA LA DAAWA

Règlement intérieur

L'A.C.M.F. organise des cours de langue arabe dispensés à la madrassa de La Daawa.

Le règlement intérieur a pour but d'informer les parents et les élèves sur les fonctionnements de la madrassa. Il permet de donner un cadre à la structure de la madrassa pour favoriser son bon déroulement et l'épanouissement des tous.

Admission :

- La madrassa accueille les Adultes et les enfants à partir de 6 ans révolus.
- La condition d'être membre pour les parents est obligatoire.
- Une fiche d'admission est à remplir obligatoirement.
- La madrassa est une association à but non lucratif et ne fonctionne que grâce à la cotisation.
- Les matériels scolaire seront fournis (livres et cahiers pour les devoirs), avec une participation financière.

Horaires de classe :

- Les élèves doivent respecter les horaires selon la session inscrit.
- En cas d'absence, les élèves sont prière d'informer les responsables.
- L'accès de la madrassa ne pas autorisé aux parents et personnes étrangères à l'établissement.

Relation :

- Les relations élèves / l'encadrement de la madrassa sont essentielles pour favoriser le travail et la réussite.
- Il est interdit de déranger l'équipe pédagogique durant les heures de classe, car les enseignants ont que 4 heures de cours par semaine.
- Pour tous renseignements concernant la pédagogie, administratif, litiges etc..... il est obligatoire de s'adresser aux responsables de La madrassa)

La vie dans la madrassa :

- L'équipe des enseignants en est responsable, chacun pouvant intervenir auprès des élèves de la madrassa quelle que soit la classe. les règles qui régissent la vie

de la madrassa sont élaborées en fonction de valeurs peu nombreuses mais essentielles :

- Obéissance aux règles religieuses.
- Respect des personnes.
- Respect des lieux et du matériel utilisés
- Respect des consignes de sécurité

Respect, politesse, civilité :

Chacun est tenu d'utiliser un langage correct vis –à –vis d'autrui. la plus grande correction est attendue à tout moment, dans l'enceinte de la madrassa, vis-à-vis des enseignants, des parents et aussi d'autre élèves.

Objets personnels :

La madrassa en aucun cas est responsable de vol ou perte des effets personnels.

Pour qu'un élève soit accepté pour les cours de la madrasa, il est obligatoire, après lecture du présent règlement, de signer la fiche d'engagement pour finaliser son inscription.